

## SOCIÉTÉ

Dans les Laurentides

# Lutte contre les espèces exotiques envahissantes floristiques par le CRE



Photo: Courtoisie

Partager à  
ma communauté

🕒 11h00

25 septembre 2025



Par Salle des nouvelles

**En 2025, le regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ) s'est vu confier la coordination d'un projet de concertation unique pour développer des stratégies régionales de lutte contre les espèces exotiques envahissantes floristiques (EEE floristiques). Financée à hauteur de 9,75 millions de dollars par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), cette démarche s'inscrit dans le cadre du Plan nature 2030 et représente un véritable soutien aux seize régions ciblées.**

Pour chaque région, l'objectif est de déterminer les actions de prévention, de détection et de contrôle des EEE floristiques, puis d'en planifier leur mise en œuvre pour protéger la biodiversité du Québec dans les zones identifiées comme prioritaires par les tables de concertation.



## Une concertation propre à chaque région

Le projet s'appuiera sur des tables de concertation régionales pour diagnostiquer les enjeux propres à chaque territoire et favoriser une réponse collective cohérente, à l'échelle du Québec (à l'exception du Nord-du-Québec). Si plusieurs initiatives locales existent déjà grâce à l'engagement des organismes environnementaux, des MRC, des municipalités et des associations de riverain-e-s, ce projet vise à aller plus loin, dans une démarche concertée. La force de ce projet réside dans le partage des connaissances et la mobilisation des acteurs.

## Un projet en cinq volets

Le projet, qui s'étend du printemps 2025 à l'hiver 2028, s'articule autour de cinq volets :

La mise en place d'une table de concertation régionale dans les Laurentides, pour réunir les acteurs locaux et identifier les priorités régionales en matière de lutte contre les EEE.

L'élaboration des stratégies régionales de lutte contre les EEE floristiques, qui comprennent un état des lieux en termes d'EEE floristiques, les priorités locales et régionales en termes d'espèces qui menacent la biodiversité et d'actions de lutte dans les milieux naturels d'intérêt.

La création d'une table de concertation nationale pour coordonner les efforts et partager les préoccupations et recommandations (mené par le RNCREQ).

Le suivi et le partage des stratégies via une plateforme numérique et des forums régionaux pour diffuser les stratégies et mobiliser les parties prenantes.

Le financement et la mise en œuvre d'actions régionales de prévention et de détection des EEE floristique (coordonné par le RNCREQ, et mis en œuvre par les CRE et/ou des gestionnaires de territoire, des organismes de protection de l'environnement, des utilisateurs du territoire).

## Lancement de la démarche

Le CRE Laurentides commence dès maintenant à entrer en contact avec les partenaires du territoire concernés par les EEE floristiques. Un premier questionnaire visant à sonder l'intérêt des acteurs à participer à la table de concertation et à collecter les premières données sera envoyé. D'ici le 31 mars 2026, deux rencontres de la table de concertation sont prévues. De plus, le contexte territorial, permettant de faire un état des lieux en termes d'EEE floristiques, sera réalisé. Celui-ci comprendra les éléments suivants :

- Les éléments d'intérêt écologique pour la biodiversité;
- Les EEE floristiques nuisibles pour la biodiversité;
- Les principaux vecteurs de propagation des EEE floristiques;
- Le recensement des activités régionales de lutte contre les EEE floristiques;
- Les acteurs régionaux.

**Partager à ma communauté**

---

**néo  
média**

[Nous joindre](#)

[À propos](#)

[Carrières](#)

[Publicités](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Condition d'utilisation](#)

Consultez vos nouvelles sur  
mobile.

Suivez-nous  



TOUS DROITS RÉSERVÉS © 2025 NÉOMEDIA.COM